

Epreuve écrite de composition portant sur une question de la société contemporaine

SUJET : L'Homme et la Nature : sommes-nous désormais contraints à la décroissance ?

Dans son ouvrage intitulé Où suis-je ?, le philosophe des sciences Bruno Latour dépeint un rapport de l'Homme à la Nature teinté de panique et de culpabilité. Alors qu'il émerge après une longue période de confinement, le narrateur métamorphosé en insecte n'ose plus regarder aucun élément naturel, à l'exception de la lune, sans se sentir coupable de leur dégradation.

La nature constitue un sujet de préoccupation aujourd'hui majeur à l'aune du constat de l'insoutenabilité d'un modèle de croissance fondé sur l'exploitation de ressources naturelles finies. L'an passé et cette année encore, le Haut conseil pour le climat alertait les pouvoirs publics sur la nécessité de rectifier la trajectoire de diminution des émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements contractés dans l'Accord de Paris. Or, en 2019, la diminution annuelle des émissions s'élevait à - 0,9% contre - 1,9% prévu. En 2020, le Haut conseil pour le climat estime à environ 9% la diminution du CO₂ émis dans l'atmosphère, tout en soulignant qu'elle est imputable à la conjoncture exceptionnelle de confinement et non à un changement durable des comportements et des modes de production.

L'Homme et la Nature entretiennent des relations ambivalentes qui ont évolué sur longue période et traduisent la complexité des liens entre la culture et la nature et de leur cohabitation. L'Homme désigne les femmes et les hommes qui partagent une humanité commune. La Nature désigne quant à elle, à la fois, la nature d'un être, c'est-à-dire ses caractéristiques profondes, ce qui s'attache à constituer son identité d'une part, et d'autre part, ce qui environne l'homme, donc ce qui lui est extérieur.

Le terme d'état de nature, élaboré au XVII^{ème} siècle comporte également cette ambiguïté puisqu'en même temps qu'il renvoie à la nature profonde de l'homme, hors la société, il est l'antonyme du terme de société civile, se situant donc à l'extérieur de celle-ci et des citoyens qui la composent.

En considérant l'Homme tel qu'il évolue dans la société contemporaine, le débat sur la décroissance recouvre principalement deux dimensions. Tout d'abord, une moindre production et exploitation des ressources naturelles, se matérialisant par une baisse de la valeur ajoutée produite et donc du produit intérieur brut. Les principales variables (consommation, production, épargne, investissement) ralentissent. De surcroît, la refonte du système productif s'accompagne d'un nouveau modèle social qui désacralise la croissance et produit un nouvel ordre et de nouvelles hiérarchies sociales, économiques, plus respectueuses de l'environnement et donc de la nature. Pour autant, la société est confrontée à une situation complexe où la croissance semble à la fois le problème et une solution à travers notamment les logiques d'investissement dans de nouvelles technologies vertes face à la dégradation environnementale. Dès lors, la décroissance est-elle une réponse crédible ou un autre paradigme de l'Homme et de la Nature est-il possible ?

Face à l'aporie d'un modèle de développement fondé sur la domination de la Nature par l'Homme, la décroissance se présente comme une voie possible, voire la seule alternative envisageable (I). Toutefois, au regard de ses propres limites, un autre paradigme est souhaitable en pondérant l'hégémonie de la croissance et en renouvelant le sens, la mesure et l'ancrage local (II).

Face à l'aporie d'un modèle de développement fondé sur la domination de la Nature par l'Homme, la décroissance se présente comme une voie possible voire contrainte (I).

La modernité a consacré un équilibre défavorable à la nature dans le rapport de l'Homme et de la Nature (A). Cependant les limites intrinsèques de ce modèle conduisent à se demander si la société n'est pas désormais contrainte à la décroissance (B).

Le rapport contemporain de l'Homme à la Nature est un rapport de domination au service de la croissance (A).

La Nature constitue tout d'abord un enjeu qui a évolué sur longue période dans la conception de son rapport avec l'Homme (1).

Le rapport moderne de l'Homme et la Nature peut en premier lieu être mis en perspective avec la conception qui prévaut sous la Grèce Antique. L'idée moderne de croissance ou de progrès est alors absente au profit d'un rapport au temps qui est cyclique et non linéaire. Prédomine par ailleurs une relation de symbiose entre l'Homme et la Nature sans une notion de séparation.

Le tournant de la modernité consacre une nouvelle relation de l'Homme et de la Nature (2).

L'évolution du rapport entre l'Homme et la Nature est sous-tendue par l'apparition de la notion de progrès. Formalisé par Bacon au tout début du XVI^{ème} siècle et en France par Montaigne, le progrès est rapidement rapporté à la science et à l'essor de la technique. En 1637, dans son Discours de la méthode, René Descartes appelle ainsi la mise en place d'une nouvelle philosophie visant à rendre l'Homme comme « maître et possesseur » de la nature.

Cette conception d'« arraisonement » de la nature par l'homme et par la technique imprime durablement la civilisation moderne. Le XIX^{ème} siècle, âge du positivisme est aussi celui du « solutionnisme technologique » : la réponse aux difficultés ou résistances rencontrées est recherchée par l'homme dans la science, sans considération à cette époque sur un impact environnemental.

Aussi, l'émergence d'une idéologie du progrès, dont la croissance est un indicateur, s'est appuyée sur une vision de la nature comme moyen, comme facteur ou intrant dans une fonction de production. La limitation de la technique et sa reconsidération se sont faits au XX^{ème} siècle pour la « re-finaliser », au regard des deux guerres mondiales et du totalitarisme.

Aujourd'hui la critique de la technique repose aussi sur une critique de son impact environnemental et a fortiori celui du modèle de croissance productive auquel elle est associée.

L'aporie du modèle de développement actuel légitime l'idée d'une décroissance pour refonder le rapport de l'Homme et de la Nature (B).

En premier lieu, l'actuel modèle de développement rencontre des limites intrinsèques majeures (1).

Le modèle d'exploitation des ressources naturelles, fondé sur le rapport de domination de l'Homme sur la Nature, se présente comme une impasse car il repose sur des ressources finies et non renouvelables. Dès 1968, G. Hardin montre, à travers sa théorie de la « tragédie des communs », que des ressources ou biens présents en quantité limitée ne peuvent être en libre accès qu'au prix de leur surexploitation.

Le sens de la transition énergétique est de contenir la consommation des énergies fossiles, selon une trajectoire fixée par le législateur dans une loi sur la croissance verte de 2015, et de promouvoir une diversification favorable aux énergies renouvelables.

En parallèle, la production des émissions de CO₂ occasionne le phénomène de réchauffement climatique qui ne saurait être endigué qu'au prix d'une augmentation de la température « nettement » en deçà de 2 degrés selon le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Le phénomène n'est pas considéré comme irréversible sous réserve des politiques que mettront en place les êtres humains. Par exemple, dans les années 1990, une réglementation a permis d'interdire, à l'échelle internationale, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), permettant d'apporter une contribution au phénomène connu sous le nom de « trou dans la couche d'ozone ».

Dans la situation actuelle et en second lieu, la société se trouve sommée de réagir et d'envisager de multiples alternatives notamment la décroissance (2).

La prise de conscience de l'urgence écologique et la réponse de la décroissance émergent dans les années 1970. En économie, des penseurs, à l'instar d'Ellul et Latouche, prônent une théorie de décroissance qui repose sur un changement complet vis-à-vis du modèle productiviste. Des économistes comme l'américain Costanza montrent également l'aporie de mesures comme le PIB qui comptabilise dans la valeur ajoutée les dégradations environnementales que l'Homme fait subir à la Nature.

Au plan politique, le courant de la décroissance se structure également, dans le cadre de l'émergence de l'écologie politique. La finitude des ressources, qui appelle un changement de modèle, est posée à l'agenda politique par des candidats écologistes pour éveiller les consciences.

Enfin, sur le plan des mœurs sociaux et sociétaux, la décroissance rencontre un écho favorable dans le contexte d'une évolution des valeurs dans les sociétés occidentales. En 1977, dans un article intitulé « The silent revolution : changing values and political styles among western publics » (La révolution silencieuse : changement de valeurs dans les sociétés occidentales), Ronald Inglehart établit un glissement dans les jeunes générations vers des valeurs « post-matérialistes ». La réponse apportée aux besoins élémentaires, physiologiques et de sécurité matérielle des générations n'ayant pas connu la guerre les conduit à adhérer à de nouvelles valeurs en lien avec leur épanouissement personnel en tant qu'individu.

Dans ce contexte, la décroissance traduit un détachement vis-à-vis de l'impératif voire de l'injonction de production, en cohérence avec les valeurs partagées par une nouvelle génération. S'ajoute la prise de conscience croissante autour de l'urgence écologique qui tend à ré-activer la légitimité d'un phénomène de décroissance.

Qu'elle représente une tentation ou une contrainte qui pourrait devenir inéluctable, la décroissance présente elle-même des limites qui la remettent en question comme une alternative fondamentalement crédible.

Au regard des limites de la décroissance, un autre paradigme est souhaitable en pondérant l'hégémonie de la croissance et en renouvelant la signification, la mesure et l'ancrage local (II).

Compte tenu des limites de la décroissance mais sans priver la société de politiques publiques globales et locales ambitieuses (A), les rapports de l'Homme et la Nature doivent trouver les moyens d'un nouvel équilibre (B).

Tout d'abord, si les politiques environnementales présentent des faiblesses par leur résultat, la décroissance comporte des limites structurelles et pourrait être contre-productive (A).

En premier lieu, le débat sur la décroissance doit être poursuivi au regard de la situation actuelle qui atteste des limites des résultats obtenus au plan environnemental (1).

La France a inscrit dans le bloc de constitutionnalité une charte de l'environnement qui proclame notamment le principe de précaution, lequel peut être considéré comme un principe régulateur de la croissance et du recours aux technologies. Le législateur national a, par ailleurs, adopté un important arsenal législatif et réglementaire, qui organise la transition énergétique (loi de 2015 sur la transition énergétique et la croissance verte), encourage les nouvelles mobilités du quotidien (loi dite LOM de 2019), favorise l'économie circulaire en agissant contre le gaspillage (loi dite AGEC de 2019).

Les collectivités territoriales se sont également saisies pleinement de cet enjeu, que ce soit à travers les agenda 21 locaux, l'aménagement urbain, qui organise une densité favorable à la proximité, ou encore la mise en place des services publics locaux concernés (déchets-recyclage, eau, restauration collective...).

Toutefois, en dépit de cet engagement des politiques publiques, les politiques environnementales présentent des résultats contrastés. Des institutions indépendantes émettent ainsi des doutes sur la capacité qu'a la France à tenir, notamment, l'engagement d'une diminution, en 2030, de 40% des émissions de gaz à effet de serre, par rapport à leur niveau de 1990. La société civile a également dernièrement décrié un « manque d'ambition » dans le projet de loi climat et résilience issu des travaux de la convention citoyenne pour le climat.

Toutefois et malgré des limites dans les politiques environnementales conduites, la solution de la décroissance comporte des risques et des faiblesses importants (2).

Ces limites apparaissent de trois ordres.

D'abord, le décroissance induit l'élaboration de nouveaux équilibres économiques et sociaux, qui reposent sur une quantité moindre de richesses à distribuer. Elle repose donc, sauf à être subie, sur l'acceptation d'un mode de vie tirant les conséquences d'une quantité plus limitée de richesses en circulation. Elle induit également potentiellement moins

d'emplois, ou alors des emplois de nature différente (par exemple décorrelés de la production de valeur ajoutée).

A l'échelle mondiale, la question de la décroissance repose sur un consensus qui n'est pas établi et qui induit également une nouvelle division du travail.

Ensuite, la décroissance rencontre une limite d'efficacité par rapport à son objectif. S'il est question de rétablir un rapport plus harmonieux entre l'Homme et la Nature mais surtout de lutter contre la dégradation de l'environnement, l'arrêt de la croissance peut impacter directement des investissements qui visent précisément à façonner un nouveau mode de production. Notamment, la décroissance pourrait nuire aux investissements en capital humain et dans les nouvelles technologies propices à un développement durable ou à une croissance verte. L'économiste Kuznets montre ainsi que dans un premier temps la croissance dégrade l'environnement mais qu'elle est ensuite pourvoyeuse de solutions, donc d'une croissance soutenable, grâce à des investissements en capital humain.

Enfin, la décroissance est questionnée dans sa capacité à assurer la cohésion d'une société puisqu'elle propose un horizon qui ne tend plus nécessairement vers une amélioration. Par ailleurs, elle peut faire craindre de prendre une connotation antihumaniste, en renversant le rapport entre l'Homme et la Nature. Décentré, l'homme accepte de connaître une décroissance au sein d'une relation qui continue de reposer sur une domination, mais cette fois de la Nature. Dans Le nouvel ordre écologique (1992), Luc Ferry expose les risques de la fin d'une « écologie anthropocentrique ».

Face aux limites de la décroissance, une voie intermédiaire est possible, qui reprend certaines de ses vertus sans sa radicalité.

Un changement du paradigme de l'Homme et de la Nature apparaît possible et souhaitable en pondérant l'hégémonie de la croissance et en renouvelant le sens, la mesure et l'ancrage local (B).

La vision de la croissance doit être infléchie dans un sens compatible avec la soutenabilité environnementale et sociale de notre modèle de société (1).

En premier lieu et suivant les développements précédents, un modèle de « croissance verte » fondée sur la croissance de nouvelles technologies et de nouveaux services permettant d'asseoir des modes de vie plus sobres, décarbonnés et résilients au changement climatique, se présente comme une voie souhaitable.

Or ce modèle suppose de préserver une croissance garantissant les investissements nécessaires.

En second lieu, le modèle de croissance doit être infléchi afin de dissuader la surexploitation des ressources naturelles. La mise en place d'une tarification de ces ressources, avec un « signal prix », doit apporter des éléments de régulation indispensables. A l'échelle mondiale, des réglementations ambitieuses doivent apporter des solutions aux situations de pillages de terres, notamment en Afrique, pour extraire des métaux et composants servant à la fabrication d'équipements comme les smartphones.

Il en ressort que l'infléchissement du modèle productif doit accompagner de nouvelles habitudes de consommation et in fine de nouveaux codes ou modèles sociaux dominants valorisant la sobriété.

Enfin, le renouvellement de la croissance, synthétisé par un nouveau rapport de l'Homme à la Nature, repose sur de nouveaux instruments de mesure. Empruntant à la

décroissance, un nouveau logiciel de mesures doit se décentrer du PIB pour intégrer des critères environnementaux et de bien-être. La décroissance a pour vertu de remettre en cause le caractère hégémonique de la conception classique de la croissance axée sur le PIB.

Penser l'Homme et la Nature à une échelle locale (2).

La recherche d'un nouvel équilibre dans les rapports de l'Homme et la Nature mobilise pleinement l'échelon local. Les collectivités territoriales se présentent en effet comme des acteurs incontournables pour apporter une contribution à une croissance plus équilibrée et résiliente.

Les collectivités constituent tout d'abord l'échelle concrète de l'acceptation des enjeux environnementaux, à travers la mise en œuvre de leurs compétences dans ces champs et à travers la sensibilisation des populations. Elles sont aussi en mesure de favoriser des consensus sociaux, à travers la consultation et la participation citoyenne locale. Des collectivités ont ainsi lancé des consultations sur les attentes des citoyens vis-à-vis de la croissance et du modèle économique et social, à l'instar du « Green New Deal » mis en place par la région Occitanie.

Les collectivités territoriales sont, enfin, des acteurs particulièrement pertinents pour renforcer la résilience du modèle de croissance en mettant en œuvre des démarches intrinsèquement locales comme l'économie circulaire. A cet égard, l'économie circulaire, qui consiste en un nouveau mode de production et de distribution reposant sur une maximisation de l'utilisation des ressources et leur réemploi au sein d'un cycle de production, apparaît comme une voie alternative à la décroissance.

Pour conclure, si un nouveau pacte entre l'Homme et la Nature est nécessaire et inéluctable, la décroissance n'apparaît pas comme une réponse souhaitable. Un autre paradigme est ainsi possible, fondé sur des modes alternatifs de développement et de production mais supposant de préserver l'investissement, notamment en capital humain et en technologies vertes et donc une forme de croissance.

Malgré la dégradation de la situation et l'urgence climatique qui se précise et se renforce, l'Homme demeure responsable et il lui revient d'initier les changements. Dans La politique des choses, le philosophe Jean-Claude Milner expose la facilité que les gouvernements humains ont à invoquer « l'ordre des choses », soit des faits extérieurs à leur propre volonté, pour gouverner et imposer des décisions parfois douloureuses. Il oppose cette politique des choses aux « corps parlants », qui sont la manifestation d'un mouvement en avant et volontariste, l'expression d'une volonté politique.